Image not found or type unknown

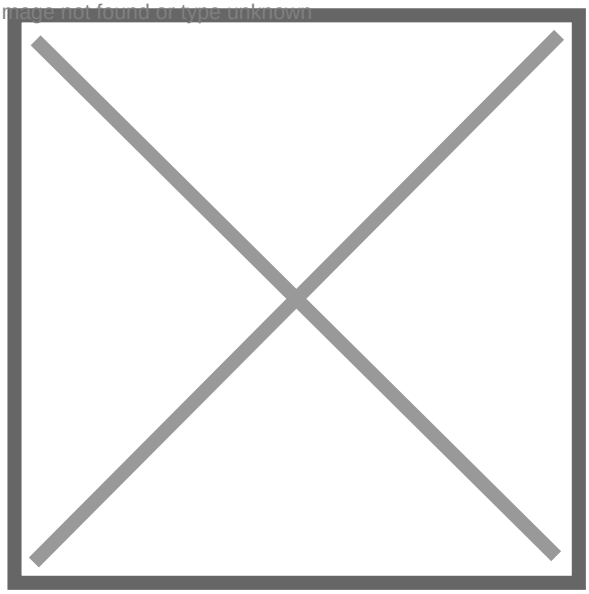

Traviller en france avec carte de sejour italienne longue dureé

Par **omark**, le **05/06/2011** à **12:58**

Bonjour,
je suis un marocain ,resident en italie avec un titre de sejour italien Cee longue dureé.je suis resident dans une ville frantaliere et je vouderais aller travailler et instaler en france.aillant une experience tres longue dans le domaine hotelier comme rècepsionniste et en parlant 5 langues,j'ai trouvé plein d'ofres d'emploi dans la cote d'azure dans mon domaine,mais je ne sais pas comment faire pour les premieres demarches.je suis allé a la prefecture et en m'a dis qu'il faut que l'employeur fasse une demande et attendre la réponce de l'anpe,ça peut durer plusieures mois et après, si la réponce est positif ,il faut envoyer la demande au consulat en italie et attendre.....la procedure et trés longue et l'omployeur ne peut pas m'attendre tous ses mois là.est ce que vous pouvez m'aider a trouver une solution .mecri

Par **mimi493**, le **05/06/2011** à **16:19**

Le titre de séjour italien ne vous donne pas le droit de vivre et travailler en France.
L'employeur devra prouver qu'il n'a pas pu trouver d'employé en France.

Par **omark**, le **05/06/2011** à **19:00**

merci mimi493 de votre réponce ,mais je crois que maintenant la loi est changé pour les immigrés ayants le permis de sejour illimité CE.Quelque uns disent qu'il faut avoir un contrat

de travail cdi et un logement et déposer un dosier auprés de la prefecture.mais je crois que ça dépend des régions n'est ce pas ?

Par **alterego**, le **05/06/2011** à **20:24**

Bonjour

Le titre de séjour, peu importe le pays qui l'a délivré, membre de la CEE ou non, n'autorise pas à travailler hors de celui-ci.

Je ne rentrerai pas dans le détail des sanctions salées "pénale, URSSAF et ANAEM" qui sanctionneraient l'employeur peu regardant ou inconscient qui vous embaucherait. Vous, expulsion.

Cordialement

[citation]***Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.***[/citation]

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés